

TRANSPORT MARITIME : les compagnies opérant entre la Grande-Bretagne et la France

Le décret d'application de la loi adopté en juillet pour lutter contre le dumping social de certaines compagnies de ferries entre la Grande-Bretagne et la France a été signé le 19 mars par le secrétaire d'État français à la Mer Hervé Berville. Les compagnies opérant sur la liaison transmanche sont tenues de respecter le droit du travail français garantissant un salaire minimum et une limitation du temps de travail des marins. Les compagnies Irish Ferries et P&O Ferries étaient notamment particulièrement visées par ce décret. mer.gouv.fr